Image not found or type unknown

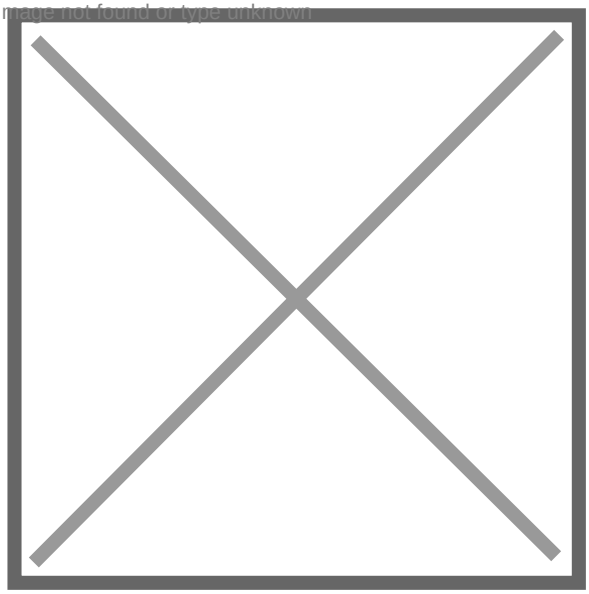

Confiscation de téléphone par un professeur.

Par **The424242**, le **28/11/2016** à **21:42**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Excuser moi si je n'ai pas bien classé cette question.

Aujourd'hui je me suis vu confisqué mon téléphone par ma professeur alors que de 1 ce n'est même pas moi qui l'utilisait, la personne à qui je l'avais passé n'était pas censée l'utiliser.

J'aimerais donc savoir si elle a le droit de me le confisquer alors que ce n'est pas moi qui ai commis la faute alors qu'elle l'a déjà puni en lui mettant un mot même si elle lui a mis un mot ça me fait une peu chier (excusez moi pour l'expression).

Merci pour toutes les réponses.

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **22:16**

Bsr,
Mon épouse, par son activité dans un collège est confrontée à ce problème de mobile tous les jours.
Ce phénomène de postable ou smartphone est récent et la jurisprudence n'a pas encore joué suffisamment son rôle. Les établissement ont donc un règlement différent les uns des autres.
En général, le téléphone utlisé à tort peu être confisqué temporairement seulement.
Que dit le règlement en vigueur dans votre établissement?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés